

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-088

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

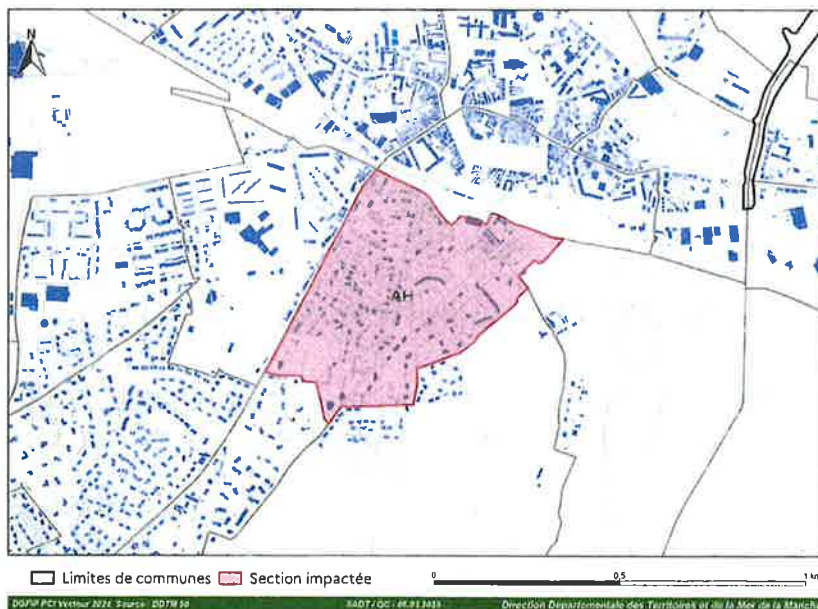
Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉLIMITANT LES ZONES À RISQUE DE PRÉSENCE DE MÉRULE :

Par courrier reçu en août 2025, la Préfecture de la Manche informe la commune qu'un arrêté préfectoral délimitant les zones à risques de présence de mérule est en préparation.

Ce champignon lignivore peut occasionner des dommages structurels importants sur les immeubles si le foyer n'est pas identifié et traité à temps, aussi les habitants des zones à risques doivent pouvoir être informés afin d'éviter sa propagation par des mesures préventives et curatives.

Conformément à l'article L131-3 du code de la construction et de l'habitation, la Préfecture de la Manche soumet à la consultation du Conseil Municipal le projet d'arrêté qui prévoit une délimitation à la section cadastrale pour la commune de Carentan-les-Marais selon le schéma ci-après.



Le Conseil Municipal, compte tenu de la connaissance de cas de mérules et de la densité du bâti, a la possibilité de :

- Solliciter le classement de la commune entière
- Ou solliciter une délimitation parcellaire de la zone, incluant la parcelle déclarée sans que cette dernière soit identifiable.

L'arrêté préfectoral en projet a pour unique but d'informer les futurs acquéreurs de la présence de bâti mérulé sur un secteur donné, en visant l'arrêté préfectoral dans les compromis de vente ou les actes de vente. Cet arrêté n'oblige pas aux actes de diagnostics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité Compte tenu de cas de présence avérés de mérule en zone urbaine, il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Décide de proposer une extension du périmètre à l'ensemble des sections cadastrales situées en zone urbaine où le bâti est ancien et/ou la densité de l'habitat peut favoriser la propagation comme indiqué dans l'annexe à la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

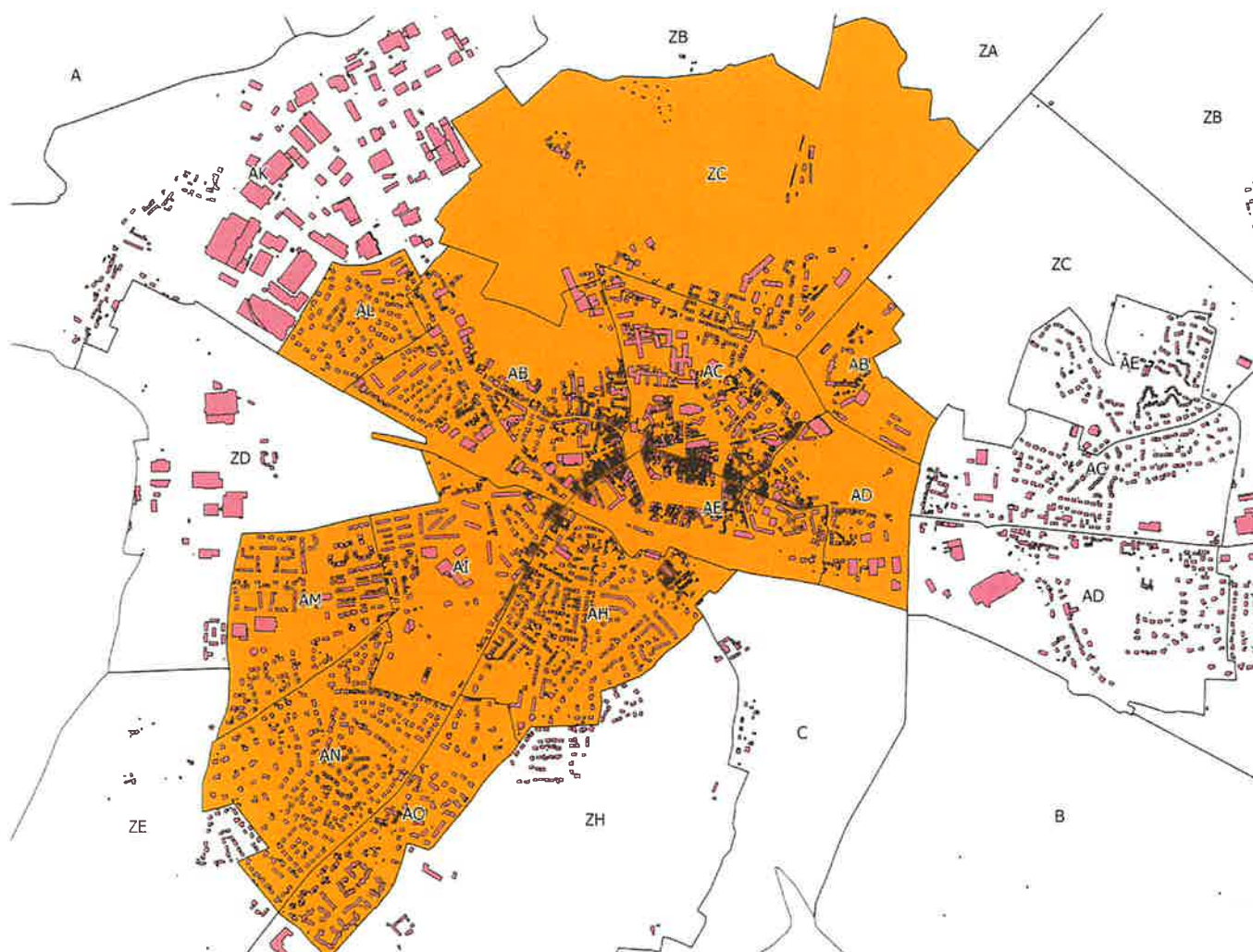
Signature manuscrite du Maire, Jean-Pierre Lhonneur, à gauche, et le sceau officiel de la Mairie de Carentan-les-Marais (Manche) à droite. Le sceau est circulaire et contient l'écusson de la commune.

Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ

Signature manuscrite du secrétaire de séance, Sébastien Lesné.

ANNEXE 1
CARENTAN-LES-MARAIS – PROPOSITION DE ZONAGE :
Secteur à risque de mérule - Sections concernées

Préfixe	Section
000	AH
000	AO
000	AN
000	AM
000	AI
000	AL
000	AB
000	AC
000	AE
000	ZC
485	AD
485	AB



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-089

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

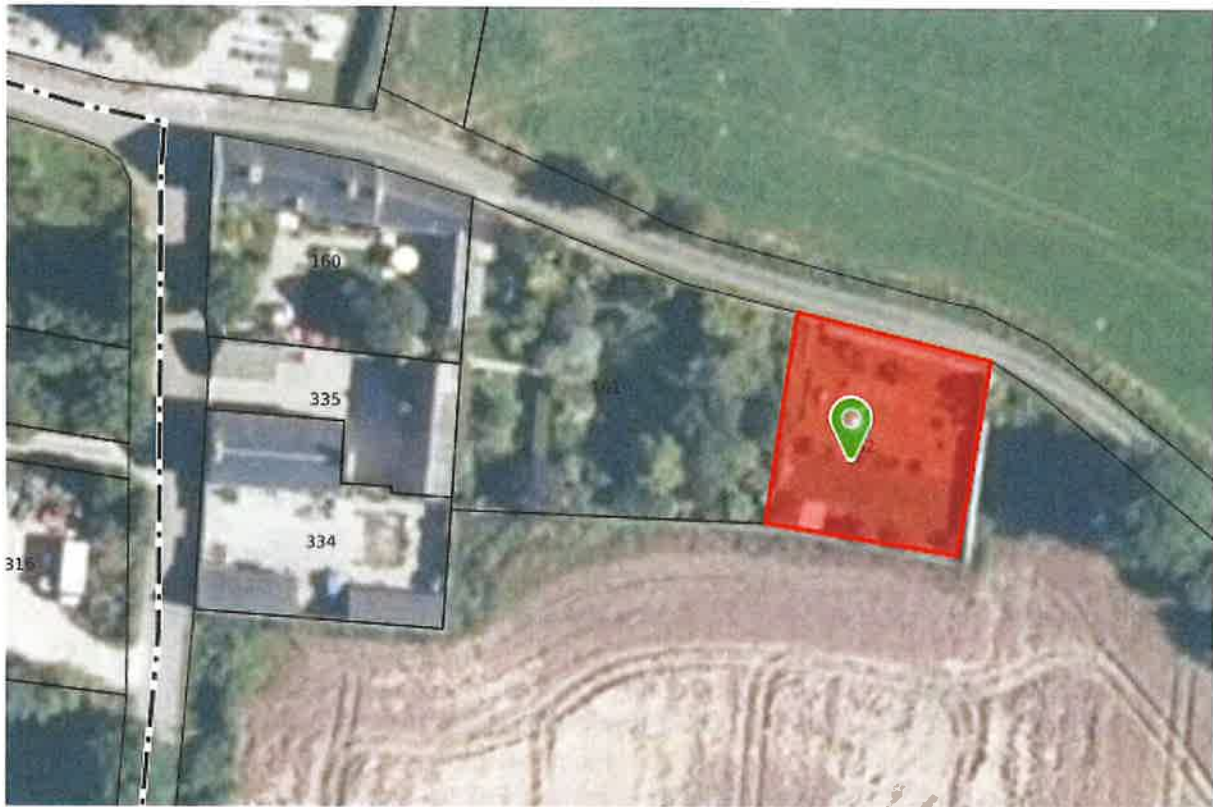
Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE 089-A-162 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRUCHEVILLE :

Monsieur Guillaume ROLLAND, acquéreur de l'école de Brucheville propose d'acheter la parcelle cadastrée 089- A-162 (470m²) classée agricole au prix de 750 € net vendeur (1.62€/m²).

Le service des domaines fixe le prix de cette parcelle à 4.50 €/m² (+/-10%), ce terrain étant évalué sur la base des catégorie « jardin ».



Une contre proposition a donc été faite à 2100€ que Monsieur ROLLAND et Madame MARAIS acceptent sous réserve des études en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide la cession de la parcelle cadastrée 089-A-162 au prix de 2100 euros à Madame Adèle MARAIS et Guillaume ROLLAND ou tout autre acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} Adjoint ou Madame la 2nde Adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-090

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES :

Lors de sa séance du 26 août 2025, le Conseil Municipal a procédé à la création des emplois nécessaires au reclassement des agents de la cuisine centrale. Les emplois ayant été créés, il y a lieu de supprimer les emplois qui existaient auparavant à la cuisine centrale afin de mettre à jour le tableau des emplois.

De plus, compte tenu des départs en retraite, mutations, des avancements intervenus et de nouveaux besoins apparus, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications suivantes :

Au titre des emplois devenus vacants suite aux avancements, promotions, mutations, modification de temps de travail, départs en retraite, et de la fin de l'exploitation de la cuisine centrale et donc de la disparition du besoin de supprimer :

Filière administrative :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (cuisine centrale)
- Suppression de trois emplois de rédacteur territorial à temps complet (secrétariat services techniques, agent comptable de l'eau et l'assainissement et responsable administratif de la cuisine centrale)
- Suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (service RH)

Filière technique :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (Mécanicien) l'emploi ayant été pourvu en interne
- Suppression de quatre emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet (30/35^{ème}, 28/35^{ème}, 23/35^{ème}, 20/35^{ème}) (3 emplois à la cuisine centrale et 1 emploi à l'école de Saint-Hilaire-Petitville)
- Suppression de quatre emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (cuisine centrale)
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}) (Ecole des Roseaux)
- Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (Cuisine centrale)
- Suppression de deux emplois de technicien territorial à temps complet (au service de l'eau et au service espaces verts)
- Suppression d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe territorial à temps complet (Direction des services techniques)

Filière médico-sociale :

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (école des Roseaux)

Filière culture :

- Suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet (Médiathèque)

Au titre des besoins de support de poste pour un besoin nouveau, il est proposé de créer :

Filière Technique :

- Un emploi d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (6,30/35) permanent recruté en contrat à durée déterminée en application de l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à un besoin au sein de l'école les Hauts-Champs à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le Comité Technique lors de sa séance du 30 septembre a donné un avis favorable à ces suppressions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les suppressions et créations de postes ci-dessus ainsi que le tableau des emplois conformément modifié en annexe.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ



TABEAU DES EMPLOIS AU 30/09/2025

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb d'emplois TC	Nb d'emplois TNC	TOTAL	Pourvu	ETP pourvus
Administrative	Emploi fonctionnel	DGS + 10 000 hbts	1	0	1	1	1
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjlt adm ter	10	0	10	10	10,00
		Adjlt adm ter Pal 2Cl	2	0	2	2	2,00
		Adjlt adm ter Pal 1Cl	4	0	4	4	4,00
		Rédacteurs Territoriaux	1	0	1	1	1,00
	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Pal 2Cl	0	0	0	0	0,00
		Rédacteur Pal 1Cl	1	0	1	1	1,00
	Secrétaires de mairie Territoriaux	Secrétaire de Mairie	1	0	1	1	1,00
	Attachés Territoriaux	Attaché	4	0	4	4	3,70
		Attaché non permanent	0	0	0	0	0,00
Attaché principal		1	0	1	0	0,00	
Attaché Hors classe		1	0	1	0	0,00	
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjlt tech ter	32	10	42	38	35,21
		Adjlt tech ter Pal 2Cl	16	7	23	22	20,34
		Adjlt tech ter Pal 1Cl	11	0	11	11	11,00
		Agent maîtrise	8	0	8	8	8,00
		Agent maîtrise Pal	2	0	2	2	2,00
		Technicien	3	0	1	1	1,00
		Techniciens Pal 2Cl	1	0	1	1	1,00
		Technicien Pal 1Cl	3	0	2	2	2,00
		Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1	1,00
		Adjlt ter patr	0	0	0	0	0,00
Culture	Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjlt ter patr Pal 2Cl	1	0	1	1	1,00
		Adjlt ter patr Pal 1Cl	0	0	0	0	0,00
		Bibliothécaire	1	0	1	1	0,80
		Assst. de conservation du patr ppal	1	0	1	1	1,00
		2ème cl	1	0	1	1	0,55
		emploi non permanent	0	3	3	3	0,00
		Chef de musique	0	0	0	0	0,00
		ATSEM	1	0	1	1	1,00
		Agent Pal ATSEM 1Cl	2	0	2	2	2,00
		Assistant socio-éducatt non permanent	1	0	1	1	1,00
Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjlt ter animation	0	0	0	0	0,00
		Adjlt ter animation Pal 2Cl	1	0	1	1	1,00
		Adjlt ter animation Pal 1Cl	1	0	1	1	1,00
		Animateur	1	0	1	1	1,00
Sécurité	Agents de police municipale	Brigadier	1	0	1	1	1,00
		Brigadier chef principal	2	0	2	2	2,00
		Chef service PM Pal 2Cl	0	0	0	0	0,00
		TOTAL	116	20	133	125	118,60

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20251001-DCM2025-090-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-091

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT REPRÉSENTANT LES USAGERS :

Conformément aux statuts de la régie de l'eau, le Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement est composé de 9 membres désignés parmi le Conseil Municipal et 4 membres parmi les usagers.

Par délibération du 11 juin 2020, Monsieur Ludovic DE KERGUNIC avait été désigné comme représentant des usagers. Par courrier du 27 août, il nous informe qu'il fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre.

Monsieur Jérémie CONSEIL-GOULÉ le remplace dans ses fonctions au sein du groupe Alliance-Océane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner comme membre représentant les usagers Monsieur Jérémie CONSEIL-GOULÉ au Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-092

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROPRIATION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE 010-A-123 SITUÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles 1123-1 et suivants.

Vu le Code Civil, et notamment son article 713.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000091400011

Impression non normalisée du plan cadastral



La parcelle cadastrée 010-A-123, d'une surface de 806 mètres carrés située au 4 rue des Planeurs sur la commune déléguée d'Angoville-au-Plain fait partie de la succession de M. LEFEBVRE Rémy, décédé le 22 octobre 1990. Aucun successible ne s'est présenté depuis l'ouverture de la succession. Cette parcelle et la maison qui s'y trouve sont donc laissées à l'abandon.

Les recherches menées n'ont pas permis de retrouver de potentiels héritiers et ont confirmé le fait que M. LEFEBVRE est le dernier propriétaire connu de cette parcelle.

Au regard des dispositions des articles cités ci-dessus, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Pour ces biens, le principe est celui de l'appropriation de plein droit par la commune sur le territoire de laquelle ils se trouvent. La commune a également la possibilité de renoncer à exercer ses droits au profit de l'EPCI dont elle est membre.

La parcelle dont il est question sur la commune déléguée d'Angoville-au-Plain répond à ces critères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'appropriation par la commune de la parcelle 010-A-123 composée d'un terrain sur lequel est édifée une bâtisse en ruine.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de cette démarche, notamment le procès-verbal de prise de possession de plein droit du bien sus-énoncé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

The block contains a handwritten signature of Jean-Pierre LHONNEUR and the official circular seal of the Municipality of Carentan-les-Marais. The seal features a coat of arms with a castle and the text 'MAIRIE DE CARENTAN-LES-MARAIS' and '50110 CARENTAN-LES-MARAIS (MANCHE)'. Below the seal, the text 'CARENTAN-LES-MARAIS' is visible.

Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ

A handwritten signature of Sébastien LESNÉ.

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-093

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SITE GLORIA – NOUVEAU PROJET DE PERMIS D'AMÉNAGER :

Dans le cadre de la commercialisation des îlots Gloria et afin de satisfaire la demande, une réflexion est menée sur une modification du permis d'aménager initial et le dépôt d'un nouveau permis d'aménager.

La nouvelle proposition de permis d'aménager prévoit les modifications suivantes :

- L'ilôt 1 sur lequel 7 logements étaient prévus serait divisé en 4 parcelles à bâtir libre de constructeur.
- L'ilôt 2 sur lequel 3 logements groupés étaient prévus serait divisé en 2 parcelles à bâtir libre de constructeur.
- L'ilôt 3 sur lequel étaient prévus 6 logements individuels groupés pourrait accueillir un ensemble collectif de 18 logements.
- Concernant l'ilôt 4, qui prévoit un collectif R+3, des difficultés d'aménagements sont relevées par les différents promoteurs intéressés. Un travail de concertation avec la DDTM est engagé afin de permettre l'ajout de remblais et la modification du positionnement de l'immeuble.
- L'ilôt 7 sur lequel sont prévus 11 logements de type R+1 en habitats groupés pourrait accueillir un immeuble collectif de 18 logements le long de la rue Giesmard et 2 îlots à bâtir ou un lot de logements individuels groupés
- L'ilôt 8 qui prévoit 7 maisons individuelles groupées pourrait accueillir 3 parcelles à bâtir.

A ce jour, sur l'ilôt 5 un immeuble est en cours de construction avec 18 logements.

L'ilôt 6 va être cédé à Manche Habitat qui construira 12 logements intermédiaires (T3-T4 et T5) voués à la location.



Phase esquisse projet Manche Habitat.

Ces ajustements dans le cadre de l'aménagement de ce quartier maintiendraient les exigences de densité tout en permettant de s'adapter à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Approuve la réflexion menée sur ces aménagements.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un nouveau permis d'aménager prenant en compte le contexte actuel.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-094

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 23.09.2025
Date de publication : 03.10.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Sophie DEBEAUPTE, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Catherine GUILLAIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Rosine LESIEUR a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Jacky MAILLARD a donné procuration à Brigitte REGNAULT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

Etaient absents : Stéphanie DELAVIER, Karine FUMICHON, Jean-Pierre LESCESNE, Christian LEHECQ, Marie LEPREVOST.

Monsieur Sébastien LESNÉ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MISE AUX ENCHERES DU BATEAU - BELLE DE CARENTAN : OFFRE D'ACQUISITION :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bateau « Belle de Carentan » a été mis en vente aux enchères publiques le lundi 29 septembre dernier.

Maitre Florence ROIS, commissaire priseur a procédé à la mise en vente sur le port et sur une plateforme en ligne. La mise à prix a été fixée à 80 000€ puis à 50 000€.

Une offre de 50 000€ a été transmise après la cloture de la vente. Maitre CAMBON, le liquidateur judiciaire a indiqué que de nouvelles offres pouvaient être encore déposées.

Aussi, monsieur le maire propose de débattre sur l'intérêt public de maintenir l'activité de promenade en mer sur le territoire carentanais et de ce fait de faire l'acquisition du bateau.

Il est rappelé qu'en 2022, la ville de Carentan-les-Marais a décidé de constituer une Société de coopérative d'intérêt collectif avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour le maintien de l'activité touristique de ce bateau dans le port de plaisance de Carentan

Les 3 années de gestion de la Belle de Carentan ont été difficiles budgétairement car fortement impactées par le loyer du contrat d'affrètement versé à la SARL CAP SAINT MARCOUF (25 000€ par an) fixé selon l'annuité du plan de redressement de ladite société.

Néanmoins, sur la période de gestion par la SCIC, les recettes ont été comprises entre 45 000 et 55 000€.

Considérant que ce bateau contribue à l'attractivité touristique et à la valorisation du territoire ;

Considérant que l'attachement de ce bateau au port de plaisance de Carentan-les-Marais répond à un intérêt touristique majeur du territoire de la commune ;

Considérant que la commune souhaiterait pouvoir exercer la compétence de gestion du port de plaisance, haut lieu d'activités de loisirs et de tourisme ;

Considérant que les promenades organisées entre 2022 et 2024 ont démontré que cette activité, touristique principalement, rend attractif le quartier du port de plaisance en permettant à une clientèle locale ou étrangère de découvrir à la fois les richesses de la faune et de la flore de la baie des Veys grâce au chenal, mais aussi l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale ou encore celle des Iles Saint Marcouf, les seules îles de la côte Est de La Manche ;

Considérant qu'une autre partie de la clientèle intéressée par les sorties sur la Belle De Carentan était des usagers locaux de type club du 3^{ème} âge, comités d'entreprise...

Pour tous ces motifs, Monsieur LHONNEUR propose donc de faire l'acquisition du bateau pour 80 000€.

Après en avoir débattu, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Jean-Claude COLOMBEL ne prend pas part au vote) abstention d'Annie PENNEC.

- Décide de faire une offre de 80 000€ auprès du mandataire judiciaire pour l'acquisition du bateau « Belle de Carentan ».
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présentation de cette offre.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Sébastien LESNÉ